



## Déclaration Liminaire

### Présentation de la version définitive du protocole d'accord PPCR 9 juillet 2015

**Madame la Ministre,**

**Ce matin vous nous présentez la version quasi définitive du protocole d'accord PPCR que vous nous soumettez pour avis.**

Ce processus qui aboutit aujourd'hui, aura pris une année de discussions, de concertations et de relatives négociations. Relatives dans la mesure où, nous le disons franchement à Solidaires, les marges de manœuvre budgétaires qui ont conduit à ce protocole n'ont pas facilité nos échanges face à nos exigences légitimes.

Le 7 octobre, par une séance que vous avez présidée, vous avez accepté de modifier quelque peu l'architecture du protocole en acceptant d'aborder dans un premier temps les questions statutaires afin de faire le lien avec une refonte des grilles et des carrières, en vue d'avancées pour les agents en ce domaine.

Pour autant tout au long de cette longue période nous n'avons pu nous dégager de l'idée, que votre gouvernement a choisi, depuis le début de son mandat, d'exercer une forte contrainte budgétaire sur les dépenses publiques, en promettant à Bruxelles d'opérer 54 milliards d'euros d'économies sur les dépenses publique d'ici la fin 2017 et de poursuivre le gel du point d'indice dont nous venons de fêter le cinquième anniversaire !

Autant de handicaps majeurs qui, hélas, pèsent lourd dans la balance.

Comment ne pas évoquer les 50000 vacances de postes budgétés ce qui a des conséquences fortes sur l'accomplissement des missions, la qualité du service public et sur les conditions de travail des agents.

**Que pouvons nous dire aujourd'hui en plus de ce que nous vous avons déjà dit lors des ces multiples rencontres ?**

Solidaires vous a fait part très récemment, le 2 juillet, de ses remarques concernant les propositions de la séquence 4 sur la rénovation des grilles.

Il est clair que vous n'en avez tenu aucun compte.

De même vous nous avez demandé d'apporter toute une série d'amendements sur l'ensemble des axes du protocole. Nous ne pouvons que constater qu'ils ne vous ont manifestement pas inspiré !

Alors que vous dire au moment où nous allons engager une consultation de nos mandants ?

**Tout d'abord quelques remarques sur le calendrier.**

Il faut le dire aux agents, il n'y aura rien pour la grande majorité d'entre eux avant le 1er janvier 2017.

Seule la catégorie B connaîtra un basculement restreint de l'indemnitaire vers l'indiciaire.

Vous aviez annoncé lors du début des négociations que des mesures concrètes pour tous se verraient dès le premier janvier 2016. En réalité vous reculez d'un an.

Certes vous réduisez l'écart des effets en confirmant l'aboutissement de la réforme en 2020 ce qui a pour effet un raccourcissement mais qui reste lointain pour ressentir les effets sonnants et trébuchants et aléatoire au regard de événements politiques à venir..

A ce propos, nous tenons à réaffirmer que nous souhaitons voir écrit dans le protocole qu'il s'agit bien d'échéances au 1er janvier de l'année dont on parle !

Toujours à propos du calendrier, nous constatons que pour la catégorie C, c'est le calendrier le moins favorable qui lui est appliqué ! Les agents apprécieront sûrement.

D'un point de vue plus général sur la question des grilles, nous constatons que budgétairement vous opérez des tours de « passe-passe » qui n'engagent pas vraiment votre gouvernement :

La conversion de l'indemnitaire en indiciaire, la suppression de l'indemnité compensatrice CSG sont autant de moyens qui vous évitent d'avoir bourse déliée.

Enfin, L'essentiel du financement de ces mesures sera de la compétence du futur gouvernement qui sortira des urnes en 2017. Et vous savez quelles sont nos craintes à ce sujet. Quelles garanties aura-t-on que la période budgétaire prochaine :2018 - 2020, intégrera les conséquences de ce protocole ?

Maintenant examinons les principaux axes de votre proposition de protocole.

**Concernant l'axe 1** qui a pour sujet le renforcement de l'unité de la fonction publique, nous revendiquons la nécessité d'une harmonisation par le haut (règles de gestion, indemnitaire) pour les trois versants.

Cela aurait le mérite de tirer par le haut le versant territorial confronté et nous le dénonçons à la question de la libre administration qui est source d'inégalités de traitement inacceptables.

Nous restons peu favorables à la déconcentration de la gestion qui peut si l'on y prend garde faciliter une dérèglementation des règles de gestion des personnels.

Nous considérons qu'il doit y avoir égalité de traitement des fonctionnaires seule source d'opposition à l'arbitraire qui fait tant de dégâts.

Solidaires le réaffirme, nous sommes attachés au point d'entrée dans la fonction publique qu'est le concours. Cette question doit nous interroger pour le versant territorial, encore lui, qui utilise avec outrance le recrutement sans concours et qui dans le même temps laisse perdurer la notion de reçus collés, ce que nous condamnons fermement.

Vous introduisez la notion de statuts communs, en les rebaptisant : « règles statutaires communes ». Mais en réalité vous ne réglez rien avec ce concept dont le principal écueil est la perte d'identité professionnelle et la dilution des compétences.

Hier nous avons eu la présentation du bilan sur le CIGEM, c'est édifiant, nous vous proposons clairement d'abandonner cette idée qui ne prend pas dans la fonction publique, à tel point que certains ministères s'en désengagent !!

Nous vous le disons, il faut en finir avec la fusion des corps, ils correspondent aujourd'hui à des réalités que nous ne pouvons gommer au nom de la rationalité ou d'une je ne sais qu'elle simplification !!

Nous réfutons vos arguments pour opérer une révolution en ce qui concerne la prise en compte de la valeur professionnelle et son incidence sur le déroulement de la carrière. De même, nous sommes opposés à l'inscription dans les statuts particuliers des taux pro/pro. A tout le moins, s'ils doivent y paraître, ce ne saurait être que des taux planchers !

Concernant les difficultés d'exercice des missions sur certains territoires, Solidaires exige une ou des mesures qui améliorent significativement au quotidien et dès la prise de poste !

Sur la mobilité, que vous dire que nous n'ayons déjà évoqué ? Vous réaffirmer que nous sommes pour la mobilité choisie accompagnée de véritables programmes de formation professionnelles en cour de carrière pour faciliter celle-ci.

S'agissant des bourses d'emplois et de la gestion des CAP, nous vous le redisons : il faut renforcer le rôle des CAP ! Ce sont les garantes d'une gestion équitable des personnels.

Nous avons demandé un bilan des bourses d'emplois. Il ne figure pas dans le protocole, cela ne

vous aurait rien coûté de l'y inscrire.

Nous confirmons que cette question reste encore trop obscure pour un grand nombre d'agents.

**A propos de l'axe 2**, qui tourne autour de la question de l'amélioration de la politique de rémunération, il y a tant à dire !

D'un point de vue général tout d'abord, cette politique doit permettre la reconnaissance des qualifications, nous en sommes très loin !

Elle doit aussi conduire à réduire, voir à faire disparaître, les inégalités entre catégories notamment entre A+ et A++ et les autres, mais aussi entre les femmes et les hommes comme enfin entre les différents versants de la fonction publique.

Votre protocole ne s'attaque pas ou guère à cette montagne d'injustices !

Nous vous l'avons déjà précisé, nous souhaitons un recentrage plus fort de l'indemnitaire vers l'indiciaire !

Vos propositions semblent très légères en ce domaine même si nous mesurons l'ampleur de la tâche !

Nous vous avons fait part de nos remarques sur les anomalies relevées dans vos propositions de grilles. Un courrier en ce sens vous a été adressé le 2 juillet.

Ce n'est pas qu'une question technique mais une question qui relève bien d'un aspect politique des choses.

L'allongement de la durée de carrière donne lieu à des ralentissements et certains agents peuvent perdre de façon conséquente en ancienneté !

En réalité, l'administration reprend d'une main ce qu'elle donne de l'autre en risquant des inversions de carrières.

A la lecture directe de ces grilles, elles paraissent clairement plus avantageuses pour les A que pour les B et C !

A ce stade nous ne pouvons que vous redonner notre revendication de carrières linéaires revalorisées sans barrage et donc pour les B et C un seul grade.

Comment enfin ne pas finir par la question du comité de suivi.

Vous connaissez notre position critique sur la pratique existante qui consiste à considérer qu'un désaccord vaut désintérêt ! C'est inepte Madame la Ministre !

Le chantage à peine voilé qui s'inscrit dans ce protocole ne va pas dans le sens d'un dialogue social apaisé.

Comment imaginer, dans l'hypothèse où une organisation représentative ne serait pas signataire, qu'elle soit exclue des discussions concernant la vie des agents et la question des salaires ?

Nous vous le réaffirmons, et nous n'étions pas les seuls à le revendiquer, la question de la négociation salariale devait être mis hors champ PPCR et elle devrait naturellement retrouver le chemin régulier de la négociation annuelle.

Pour le moins nous exigeons que sur ce point, que ce soit le conseil commun de la fonction publique qui s'en empare.

Madame la Ministre, Solidaires, malgré bien des difficultés en interne, a souhaité jouer le jeu de la négociation jusqu'à son terme.

Désormais, vient le temps de la consultation de nos mandants sur la globalité du projet.

Nous mesurons que celui-ci engage l'avenir de l'ensemble des personnels.

Nous prendrons donc le temps nécessaire pour que chacune et chacun comprenne bien les enjeux de ce processus.

Solidaires FP vous donnera sa réponse en fin de mois de septembre, après avoir pris le temps de consulter l'ensemble de ses syndicats qui eux même, prendront le temps nécessaire pour expliquer auprès de leurs mandants les conséquences d'une signature ou d'une non signature.